



Conditions générales de Prestations

Articles 1 : Dispositions générales

Les présentes conditions contractuelles ont pour vocation de régir les rapports entre Tou'tous Doux (le prestataire) et le Client dans le cadre de la réalisation d'une prestation de toilettage animalier, garde et visite à domicile des animaux, pension animalière et /ou divers soins apportés aux animaux.

Articles 2 : Définition contractuelle

« Les parties s'accordent sur les définitions des prestations suivantes :

Garde à domicile : visite à domicile pour prendre en charge l'animal du Client pendant une durée courte mais déterminée à l'avance.

Pension animalière : le Prestataire s'engage à prendre l'animal du Client en charge, à le nourrir, effectuer une surveillance normalement diligente, ainsi que toutes prestations de soins convenues entre les parties dans les limites de ce qui est habituellement pratiqués dans la profession du vendeur.

Toilettage : le Prestataire réalise des soins esthétiques sur l'animal du Client. Les opérations de toilettage portent sur l'hygiène corporelle de l'animal et des soins dits de beauté, convenues entre les parties dans les limites de ce qui est habituellement pratiqués dans la profession du vendeur.

Autres prestations : soins divers apportés à l'animal comme : Pose de pansements, administration de produits anti tique ou de vermifuges »

Attention : Le contrat de garde est régit par les articles 1915 et suivants du code civil.

Il s'agit d'un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la garder et de la restituer.

Articles 3 : Dispositions contractuelles

«Le barème tarifaire-réservation, ainsi que les conditions générales de ventes sont un seul et même ensemble contractuel.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente ou des éléments contractuels.

Le Client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes conditions générales. **L'accord du Client sur ses prestations est définitif et irrévocable, toute demande de modification du service par le Client doit être soumise à l'acceptation du Prestataire.**

Valeur des informations transmises dans le contrat

Le Client reconnaît la véracité des informations qu'il a transmises au sein du formulaire d'information de son animal, ces informations transmises font foi entre les parties concernant l'entretien et la garde des animaux. Le Client ne pouvant invoquer la responsabilité du Prestataire si les informations n'ont pas été transmises correctement par lui. »

2023

Articles 4 : Zone d'intervention

« Les prestations de toilettage ou de garde à domicile peuvent être réalisées dans un rayon de 25 km autour du centre de la ville Castelsarrasin »

Articles 5 : Tarifs

***« Le prix des produits et service est celui en vigueur au jour de la signature des conditions générale. Ce prix de vente est précisé dans le barème annexe remis lors de l'acceptation des conditions générale. Il est également librement consultable au sein de l'établissement du vendeur
En cas de prix promotionnel, le Prestataire s'engage à appliquer ce prix à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion. »***

L'acompte verse restera acquis en cas d'annulation quelle que soit la cause de cette dernière même en cas de force majeure.

Si le contrat prévoit la gratuité du ou de certains services, mais que ces services engendrent des dépenses pour l'animal (frais de vétérinaire ou autre), le propriétaire sera tenu de rembourser les sommes engagées.

Si le propriétaire ne paie pas la rémunération prévue, le prestataire pourra garder l'animal tant que la rémunération n'aura pas été perçue (article 1948)

Articles 6 : Conditions de paiement

« Le paiement s'effectue par chèques ou espèces. »

A la signature du contrat, un acompte de 30% du coût total de la prestation sera demandé. Le solde sera payé à la fin de la mission lors de la restitution des clefs.

En cas de prolongation, la facturation sera faite au tarif correspondant à la ou les prestations complémentaires

Articles 7 : Modification du tarif

« Le Prestataire dispose de la possibilité de modifier le barème de prix des prestations proposées à tout moment sous réserves d'un affichage précis qui permette au Client de l'appréhender clairement.

Cependant le prix convenu entres les parties ne pourra être modifié pendant la prestation sauf à prendre en compte des frais exceptionnels précisé ci-après. »

Articles 8 : Frais

« Les frais supplémentaires dont le Client a pu prendre connaissance avant la commande, sont fixés sur le devis ou le contrat.

La prise de clés sera facturée au coût d'une visite supplémentaire si celles-ci ne sont pas disponibles le jour de la signature du contrat et occasionnent un second déplacement. »

Articles 8.1 : Frais Vétérinaires

« Le Prestataire en charge de la garde de l'animal, est habilité à engager les frais vétérinaires qu'il estimera nécessaire pour la bonne santé et la sauvegarde de l'animal.

A ce titre, Le propriétaire de l'animal s'engage à lui rembourser la totalité des frais engagés. »

2023

Articles 9 : Barème Tarifaire-réservation

“Les prestations de services donneront lieu à l'établissement d'un barème tarifaire-réservation préalable.

Le document est établi pour une durée limitée à la date de début de prestation, son acceptation par le Client vaut conclusion définitive du contrat.”

Articles 10 : Responsabilité et force majeure

Le Prestataire n'est pas responsable des dégâts électriques qui pourraient survenir si le système électrique du Client s'avérait incompatible avec les appareils du Prestataire.

Dans le cadre des prestations qu'il propose, le Prestataire ne sera soumis qu'à une obligation générale de moyens. Le Prestataire s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour assurer le parfait toilettage de l'animal qui lui est confié, dans les règles de la profession et de la meilleure des manières.

Il est compris et accepté que le Prestataire ne réponde en aucun cas des carences ou défaillances du Client dans l'entretien de son animal.

De même, le Client reconnaît être informé que certaines tâches ou traces de salissure demeurent insensibles aux produits et traitements et ne pourront être prises en charge par le Prestataire. Le Client reconnaît ainsi que la tonte, partielle ou totale, de l'animal sera préférable et qu'en pareil cas, Le Prestataire ne pourra être responsable des effets secondaires provoqués par ladite tonte (démangeaison, rougeur, feu de rasoir, coup de froid etc.). »

Le prestataire se décharge de toute responsabilité si les renseignements donnés par le propriétaire avant la garde s'avèrent inexacts. De plus, il ne peut en aucun cas être tenu responsable des accidents liés à l'état de santé de l'animal. Enfin, sa responsabilité sera dérogée lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, torsion, ...) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.

En cas d'incidents entre animaux (accrochage, bagarres, etc....) qui nécessiteraient une prise en charge vétérinaire, lors du séjour, le prestataire se réserve le droit de demander au(x) propriétaire(s) des animaux en cause, de faire intervenir la responsabilité civile de leur assurance.

Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de fugue d'un animal, malgré la mise en œuvre pour la recherche de ce dernier

Articles 11 : Clause Pénale

Le Client s'engage à récupérer l'animal à la date prévue au présent contrat. Si ce n'est pas le cas, Le propriétaire de l'animal sera tenu de verser une indemnité égale au tarif de garde prévu au présent contrat, par jour de retard, majoré d'une pénalité de 10%

Dans l'hypothèse où le chien ne peut être repris de l'établissement à la date prévue, le propriétaire doit avertir et verser la somme correspondante à la durée de prolongation de son séjour, faute de quoi il y aurait présomption d'abandon.

Tout chien non repris le 3ème jour après la date de départ prévu initialement sera considéré comme abandonné et la pension pourra en disposer librement. Des poursuites seront engagées.

2023

Articles 12 : Informatique et libertés

« Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des données qu'ils ont fournies. Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande au vendeur, en la formulant à l'adresse électronique suivante : cbarremaecker@yahoo.fr ou encore par courrier postal à l'adresse du vendeur. Le responsable du traitement est Madame Corinne Barremaecker »

Articles 13 : Règlement amiable des litiges et médiation

« Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation du Prestataire en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

Le Client du service, peut soumettre le différend qui l'oppose à son contractant au médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable

Le Client dispose d'un droit à recourir à un médiateur externe de son choix en lien direct avec le domaine d'activité de la prestation. Le médiateur spécialisé dans le domaine d'activité du Prestataire, n'ayant pas été nommé par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation, le Client est invité à se rendre sur l'adresse suivante pour désigner le médiateur en adéquation avec le domaine d'activité du Prestataire

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/saisir-mediateur>

Articles 14 : Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, vous pouvez saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat.

Le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou devant celui de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).

Le client se réserve le droit de ne pas accepter les conditions générales de vente, dans ce cas, la prestation ne sera pas possible.